

# Côte d'Ivoire

## La menace des élections



**TOURNONS LA PAGE**  
Pour l'alternance démocratique  
en Afrique

## Remerciements

Les rédacteurs du rapport tiennent à remercier des personnes et organisations sans qui ce travail n'aurait pas été possible :

- Le secrétariat international de Tournons La Page (TLP) et ses bailleurs pour leur soutien technique et financier ;

- La consultante, les enquêteurs, et le bureau de la coordination nationale sans oublier toutes les victimes, responsables sanitaires, chefs du village, leaders communautaires pour leur disponibilité, soutien et contribution tout au long de la mission. La participation engagée au niveau de l'ensemble des actions de la mission d'enquête a permis la réalisation d'un travail approfondi et représentatif.

### **Contacts presse :**

[tlpci@tournonslapage.org](mailto:tlpci@tournonslapage.org)

## Présentation de Tournons La Page



**TOURNONS LA PAGE**

**Pour l'alternance démocratique  
en Afrique**

Tournons La Page (TLP) est un mouvement international, réunissant plus de 250 organisations des sociétés civiles africaines soutenues par des organisations européennes dont l'objectif est la promotion de l'alternance démocratique en Afrique. Le mouvement mène des actions pacifiques et non partisans. Créé en 2014, Tournons La Page regroupe des coalitions dans 10 pays africains (Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Niger, République Démocratique du Congo, Tchad et Togo). Depuis septembre 2019, Tournons La Page apporte un soutien régulier à ses associations membres en Guinée dans leurs activités de promotion de la démocratie.

En Côte d'Ivoire, la coalition Tournons La Page est composée de 32 organisations, essentiellement des organisations de jeunesse, mouvements et activistes (journalistes, chanteurs et blogueurs), qui militent pour la promotion de la participation citoyenne, de l'engagement civique, de la transparence et de la démocratie en Côte d'Ivoire. Elle a été officiellement lancée le 15 septembre 2018 à l'occasion de la journée internationale de la démocratie.



**TOURNONS LA PAGE**

**Pour l'alternance démocratique  
en Afrique**



# Table des matières

## 5 Méthodologie et objectifs

## 7 Contexte

## 9 Causes

## 10 Résultats de l'enquête

Préjudices matériels 12

Préjudices moraux, corporels et esthétiques 13

Disparitions et pertes en vies humaines 14

## 14 Conclusions

## 15 Recommandations

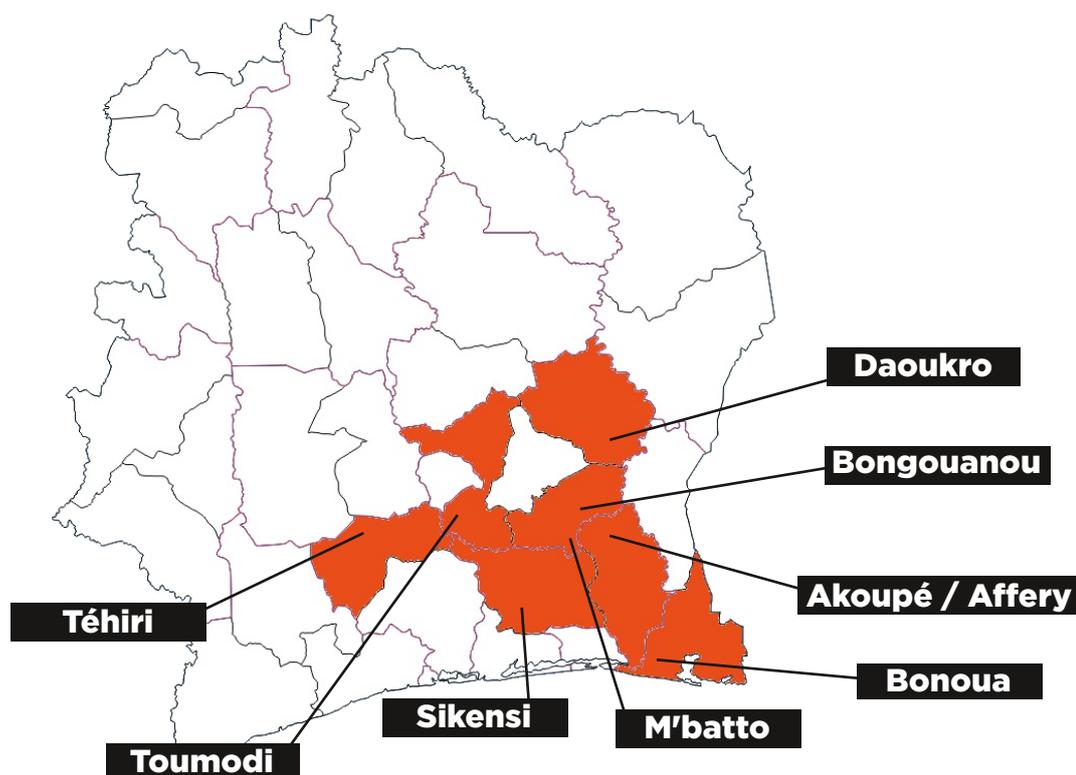
## Méthodologie et objectifs

L'une des principales missions de Tournons La Page est le contrôle du respect des principes démocratiques par la participation citoyenne. Dans ce cadre, Tournons La Page en Côte d'Ivoire (TLP-CI) a conduit des actions de veille et de monitoring citoyen du cycle électoral afin de mener des actions de plaidoyer et d'impliquer les ivoiriens et ivoiriennes dans la défense des droits humains et de l'État de droit en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de son projet de suivi du processus électoral 2020, TLP-CI a effectué une mission d'écoute et d'entretien avec des personnes impactées par les violences communautaires dans neuf localités du pays. L'objectif de cette mission était de suivre et de documenter les cas de violations des droits humains (types de préjudices, nombre de victimes directes et indirectes...) commis pendant la période électorale dans le but d'alerter l'opinion nationale et internationale sur la nécessité d'apaiser les tensions et d'obtenir justice pour les victimes de violations.

Sur une durée de deux mois, l'enquête terrain s'est déroulée en trois phases : ciblage des localités, enquête et collecte des informations et traitement et validation des données.

Après un atelier de ciblage, neuf localités où des cas de violation supposée de droit humains ont eu lieu durant tout le processus électoral ont été identifiées et choisies comme échantillon représentatif. Il s'agit des localités de **Bongouanou** et **M'Batto** dans la région de Moronou, **Bonoua** dans la région du Sud Comoé, **Sikensi** dans la région d'Agnéby-Tiassa, **Téhiri** dans la région de Gôh, **Toumodi** dans la région du Bélier, **Daoukro** dans la région d'Iffou et les communes voisines d'**Akoupé** et **Affery** dans la région de La Mé.



Dans chaque localité, une équipe constituée de trois personnes de TLP-CI a été dépêchée pour mener cette enquête. Une formation sur le renseignement des fiches techniques d'enquête et l'approche communautaire a été organisée à l'endroit de tous les enquêteurs afin de les outiller pour atteindre les résultats escomptés. Cette formation a été dispensée par une consultante experte en la matière. Sur le terrain, l'enquête s'est faite par des entretiens avec les présidents de quartiers, les chefs communautaires, les leaders d'associations de quartiers, les chefs de village, les plateformes de partis politiques, les autorités sanitaires et les victimes elles-mêmes. Des fiches techniques d'enquête ont été utilisées pour la collecte des informations.

Après la collecte des données, un comité restreint appuyé par la consultante a été mise en place pour le traitement des données collectées. Le travail dudit comité, a été sanctionné par un draft de rapport qui a été validé en atelier avant d'être mis en page et publié.

En tout, l'enquête aura duré deux mois, entre décembre 2020 et janvier 2021.

#### *Entretien avec des victimes*



## Contexte

L'histoire électorale de la Côte d'Ivoire a été profondément marquée par les violences liées à l'élection présidentielle de 2010 où, suite au second tour du scrutin, Laurent GBAGBO et Alassane OUATTARA se sont tous deux déclarés vainqueurs. Il s'en est suivi de graves violences pendant plus de cinq mois où plus de 3 000 personnes ont trouvé la mort. La crise se solde par l'arrestation de Laurent GBAGBO qui sera incarcéré plus de huit ans auprès de la Cour Pénale Internationale et par la proclamation d'Alassane OUATTARA à la tête de la Côte d'Ivoire.

Dix ans plus tard, les regards sont à nouveau braqués sur le pays où le scrutin présidentiel a lieu le 31 octobre 2020. Conformément à la constitution ivoirienne en vigueur, le Président de la République de Côte d'Ivoire est élu pour un mandat de cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours renouvelable une fois.

Le processus électoral comprend trois phases majeures :

- la **phase pré-électorale** avec l'installation de la Commission Électorale Indépendante (CEI), la révision de la liste électorale (RLE) pour définir l'inscription des électeurs, la révision le cas échéant du code électoral pour définir le cadre juridique des élections, l'inscription des candidats, l'éducation civique et la campagne électorale.
- la **phase électorale** qui concerne l'exercice du droit du vote, l'observation partisane et non partisane de l'élection, le dépouillement et l'affichage des premiers résultats dans les bureaux de vote.
- la **phase post-électorale** relative à la centralisation des dépouillements des bureaux de vote, le contentieux électoral le cas échéant et le résultat définitif.

Le processus électoral de 2020 a démarré avec un dialogue politique pour la réforme de la Commission Électorale Indépendante (CEI) initié en 2019 par le gouvernement en vue d'élections démocratiques et inclusives. Ce dernier a réuni les partis et groupements politiques du pouvoir et de l'opposition ainsi que des acteurs de la société civile. Cette action du gouvernement avait pour but de répondre aux exigences de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui a « ordonné » à l'État de Côte d'Ivoire dans son arrêt du 18 novembre 2016 de rendre conforme sa loi électorale aux instruments internationaux, afin d'avoir un organe équitable de gestion des élections. Malgré un manque de consensus entre les différentes parties prenantes, une nouvelle CEI a été mis en place par le décret numéro 2019-775 du 25 septembre 2019.

Il s'en est suivi un dialogue sur le code électoral. Cette deuxième assise a été sanctionnée par la modification du code électoral avec d'une part l'introduction du parrainage citoyen (disposition qui exige à chaque candidat de recueillir au moins 1% de l'électorat local dans au moins 17 régions ou districts autonomes de son choix), et d'autre part la révision à la hausse de la caution de 20 millions à 50 millions de francs CFA pour les candidats à la présidentielle.

Après la modification du cadre réglementaire des élections, s'est ouverte la phase opérationnelle avec la révision de la liste électorale qui s'est tenue du 10 au 30 juin 2020, suivi du contentieux et de la publication de la liste définitive.

Entretemps, le président Alassane OUATTARA amène devant l'assemblée un projet de révision constitutionnelle qui sera adopté le 17 mars 2020 à 246 voix contre deux, l'opposition ayant boycotté le vote estimant qu'en raison de l'ampleur des modifications, il s'agit d'une nouvelle Constitution et non pas d'une révision et qui nécessite donc un référendum pour être adoptée. En effet, les modifications concernent les trois pouvoirs. Concernant l'exécutif, le vice-président ne sera plus élu mais choisi par le président lui-même après son élection. Concernant le législatif, en cas d'impossibilité d'organiser des élections législatives, les parlementaires garderont leurs mandats jusqu'à l'organisation des nouvelles élections. Enfin, au niveau judiciaire, la Cour suprême disparaît au profit de la Cour de cassation et du Conseil d'État qui se voient consacrés au même titre que la Cour des comptes.

Le 8 juillet 2020, le premier ministre Amadou Gon COULIBALY, alors candidat du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), le parti au pouvoir, décède des suites d'un arrêt cardiorespiratoire. Cette situation tend le climat sociopolitique de Côte d'Ivoire, notamment lorsque le 06 août 2020, le président sortant Alassane OUATTARA annonce sa volonté de se présenter au nom de son parti en remplacement d'Amadou Gon COULIBALY et ainsi de briguer un 3<sup>ème</sup> mandat en violation de la Constitution.

Certains mouvements de la société civile et des partis de l'opposition ont alors dénoncé ce projet jugé anticonstitutionnel et un appel à la désobéissance civile a été lancé par l'opposition suite à la validation de la candidature du président sortant par le conseil constitutionnel le 14 septembre 2020. Le refus de dialogue et la radicalisation des différents bords ont entraîné des manifestations et heurts ayant engendré de nombreux dégâts matériels, blessures et morts, plongeant les populations dans la psychose d'un retour de crise.

La population ivoirienne a plus que doublé depuis 1990 passant de 12 millions d'habitants à presque 26 millions aujourd'hui. La pression démographique dans certaines localités entraîne une compétition économique entre les populations. Ce fait va fonder des crises entre les communautés portant sur la gestion du foncier rural et le contrôle de certains secteurs économiques tel que le commerce. Ces crises parfois violentes, sont tout de même contenues par des mécanismes communautaires de gestion de conflit.

La rébellion armée déclenchée en 2002 avec son pic de violences durant la crise post-électorale de 2010 a mis à mal la cohésion sociale et fragilisé le contrat social entre le citoyen et l'État. Les actions supposées des dirigeants pour renforcer la cohésion sociale n'ont pas atteint leurs objectifs durant la décennie, les communautés restent profondément marquées et vivent dans une atmosphère sociale délétère.

En plus de ces causes sous-jacentes, trois causes directes ont été identifiées lors de l'enquête :

1. **L'appel à la désobéissance civile du 14 septembre 2020 n'a pas été opérant**, de nombreuses familles sont toujours meurtries par les violences de 2010 et n'ont pas répondu à la mobilisation, créant des différents au sein de la population ;
2. Les nombreuses **rumeurs et « fakes news »** véhiculées par la presse écrite et les réseaux sociaux ont contribué à activer ou réactiver les tensions ;
3. La **restriction de liberté d'expression** et de manifestation a exaspéré les partisans de l'opposition qui se sont alors radicalisés vers de la contestation violente.

## Résultats de l'enquête

Les manifestations ont généralement opposé les partisans de l'opposition aux partisans du parti au pouvoir soutenus par des forces parallèles armées (civils armés non identifiés comme ceux vus dans un minibus intercommunal « gbaka » vert à Abidjan). Ces entités proviennent dans leur majorité de groupes ethniques rivaux. Cette situation a favorisé des attaques de communautés par des partisans du parti au pouvoir, armés de gourdins, d'armes blanches et d'armes à feu.

Les rassemblements se sont alors envenimés, des barrages se sont érigés à l'aide de bois, de pneus usagés et de briques pour empêcher la circulation sur les grandes voies dans les localités soutenant l'opposition. Certains bureaux de vote et matériels électoraux ont également été détruits dans ces localités. Des échauffourés entre les manifestants et les forces de l'ordre, qui ont souvent fait usage des moyens non conventionnels de maintien d'ordre, ont également engendré de nombreux blessés et morts.

**L'enquête a identifié 294 victimes directes** dans les neuf localités qui ont subi des préjudices matériels ou corporels. On dénombre également **36 personnes décédées dont 6 mineurs de moins de 18 ans.**

La Charte africaine de la jeunesse considère comme "jeune" toute personne âgée de 15 à 35 ans. Dans ce rapport nous allons élargir le terme de "jeune" à toute personne de moins de 35 ans. Les jeunes, grande majorité de la population ivoirienne, sont très mobilisés par les différentes parties lors des violences et représentent une grande partie des victimes. Ainsi, l'analyse des données nous montre que **47% des victimes sont des jeunes.**

L'analyse nous montre également que **88% des victimes sont des hommes**, ce qui pourrait s'expliquer par leur grande implication dans les activités politiques.

En plus des victimes directes, l'enquête a dénombré de nombreuses victimes indirectes : **882 personnes interrogées disent être des victimes indirectes de ces violences.** En plus des personnes endeuillées et qui se retrouvent pour plusieurs d'entre elles sans revenus, des personnes dont les commerces de proximité ont été détruits et qui doivent faire plus de distance pour leurs besoins quotidiens ou encore des personnes ayant subi une pression du fait des violences.

## Classement par âge

Localités	Nombre de victimes avec préjudice matériel		Nombre de victimes avec préjudice moral, corporel et esthétique		Nombre de victimes disparues et de décès		Total victimes
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	
Akoupé / Affery	12	19	1	0	2	1	35
Bongouanou	8	6	6	3	1	1	25
Bonoua	2	5	61	69	3	0	140
Daoukro	0	5	2	5	2	0	14
M'Batto	13	2	3	6	0	4	28
Sikensi	0	2	0	6	1	0	9
Téhiri	0	11	10	6	2	3	32
Toumodi	6	0	1	0	1	3	11
<b>Total victimes</b>	<b>41</b>	<b>50</b>	<b>84</b>	<b>95</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>294</b>

## Classement par sexe

Localités	Nombre de victimes avec préjudice matériel		Nombre de victimes avec préjudice moral, corporel et esthétique		Nombre de victimes disparues et de décès		Total victimes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Akoupé / Affery	22	9	1	0	3	0	35
Bongouanou	8	6	9	0	1	1	25
Bonoua	6	1	128	2	3	0	140
Daoukro	3	2	7	0	2	0	14
M'Batto	11	4	8	1	4	0	28
Sikensi	2	0	5	1	1	0	9
Téhiri	9	2	15	1	3	2	32
Toumodi	6	0	1	0	1	3	11
<b>Total victimes</b>	<b>67</b>	<b>24</b>	<b>174</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>294</b>

## Barrage lors des élections





*Domicile et véhicule du chef de village de Téhiri*

### **Préjudices matériels**

En observant ces chiffres, on peut noter que dans les communes étudiées, les préjudices matériels représentent 31% des violations observées. Le pic de ce type de préjudices se situe dans les localités d'**Akoupé** et **Affery** où on dénombre 5 maquis pillés dont deux brûlés, 16 magasins ou lieux de vente pillés dont un brûlé ainsi que plusieurs motos, véhicules et bétail volé.

On trouve également des préjudices similaires dans les sept autres communes étudiées comme à **Bongouanou** où le bureau d'étude d'un maître de justice a été pillé, à **Toumodi** où trois habitations ont été vandalisées ou encore à **Téhiri** où neuf habitations dont celle du chef de village ont été pillées et incendiées.

Ces vols et destructions de toutes sortes laissent les commerçants et habitants dans le désespoir n'ayant plus de moyens de subsistance et devant parfois dormir dehors, leur habitation ayant été brûlée.

## Préjudices moraux, corporels et esthétiques

Les préjudice moraux, corporels et esthétique ont été les plus récurrents et ont touché 61% des victimes. C'est dans la localité de **Bonoua** qu'ont été recensées le plus de victimes de préjudices moral, corporel et esthétique mais ces faits sont généralisés à toutes les zones de l'enquête. De nombreuses personnes ont été blessé plus ou moins gravement par des jets de pierres, coups de machettes ou tirs d'armes à feu dont les séquelles vont de simples cicatrices à des incapacités plus ou moins longues. Ainsi, dans la localité de **Toumodi**, un homme de 40 a reçu une balle dans le bras, ce qui l'empêche d'effectuer son activité professionnelle le temps de la guérison.

*Blessures par balle dans la localité de Téhiri*



## Disparitions et pertes en vies humaines

Enfin, plusieurs disparitions et pertes en vies humaines sont à déplorer suite aux exactions, elles représentent 8% des victimes recensées. 24 décès ont ainsi été recensés dans les localités observées, 18 hommes et 6 femmes. Les localités de **Téhiri** (5), et **M'Batto** (4) ont été les plus affectées.

Le dénombrement des pertes en vie humaine s'est appuyé sur deux éléments que sont :

- le certificat de décès ;
- les témoignages de proches pour des personnes décédées qui n'ont pas été déclarées.

Dans certains cas il a été difficile pour nos équipes de récupérer les certificats de décès car ils n'ont pas toujours été établis ou que les familles ne souhaitent pas les partager avec les enquêteurs.

Plusieurs personnes ont également été portées disparues suite à des affrontements. C'est notamment le cas de deux dames de la ville de **Téhiri** portées disparues après un affrontement entre les ethnies malinké et bété le 31 octobre 2020, jour des élections.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE  
L'HYGIENE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

DIRECTION REGIONALE DU MORONOU  
DISTRICT SANITAIRE DE M'BATTO  
HOPITAL GENERAL DE M'BATTO

**CERTIFICAT DE DECES ET DE MORTINATALITE**

Département: **M'Batto**  
Sous-préfecture: **M'Batto**  
Acte enregistré sous le N° 129/2020 de l'hôpital général de M'Batto.

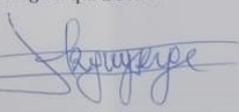
**Décès ou mortinatalité :**

**Date et Heure de survenu :** Le neuf du mois de novembre de l'an deux mille vingt aux environs de dix huit heure .  
**Lieu de survenu :** M'Batto  
**Nom et Prénoms :** ZAMA Amoussou Anani  
**Age :** 67 ans 11 mois 3 semaine 2 jours  
**Sexe :** Masculin  
**Résidence habituelle :** M'Batto  
**Etat civil :** célibataire  
**Type de décès :** Violent par arme à feu à balle à plomb

M'Batto, le 16 novembre 2020

Cachet et signature de l'agent qui a constaté le décès

Dr KOUASSI Guy Serge  
DIRECTION  
HOPITAL GENERAL DE M'BATTO  
BP 80 N° OMC 3854  
Tel: 07 80 04 02



*Certificat de décès  
de mort par arme à  
feu à M'batto*

## Conclusion

L'organisation des élections présidentielles du 31 octobre 2020 a entraîné de nombreuses violations des droits humains et atteintes à la vie humaine. Ces dernières se sont traduites par l'érection de barrages par les partisans de l'opposition à l'aide de bois et de briques pour empêcher la circulation sur les grandes voies dans les localités, la destruction de certains bureaux et matériels de vote, des échauffourées entre manifestants d'un bord et de l'autre et les forces de l'ordre appuyés par des groupes de civils armés non identifiés, et la destruction de biens et l'attaque de communautés par des groupes armés de gourdins, d'armes à feu et d'armes blanches.

Dans les neuf localités ciblées, 294 victimes directes ont été dénombrées dont :

- 91 victimes avec préjudice matériel ;
- 179 victimes avec préjudice moral, corporel et esthétique ;
- 24 disparitions et décès.

En plus des victimes directes, de nombreuses victimes indirectes subissent les résultats de ces violences : les familles endeuillées, les personnes qui ne peuvent plus aller se ravitailler dans les épiceries détruites...

Ces élections présidentielles marquent un tournant dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Elle permettra au pays de faire un choix définitif de sortie ou non de la crise qui dure depuis deux décennies si les acteurs politiques, les décideurs et la société civile en tire des leçons. Si les recommandations de ce rapport sont appropriées par les différentes parties prenantes, la Côte d'Ivoire sortira dans la spirale de violation des droits humains lors des élections, sinon le pays pourrait s'enfoncer encore davantage dans la détérioration de la cohésion sociale.

# Recommandations

Tournons La Page Côte d'Ivoire déplore les controverses sur le processus électoral qui a conduit aux violations des droits humains et à l'atteinte à la vie humaine. Pour une solution durable qui devra passer par une amélioration de la cohésion sociale, elle formule les recommandations suivantes :

## **Au gouvernement**

- Faciliter l'ouverture d'une enquête indépendante sur les violations des droits humains avant les prochaines élections ;
- Poursuivre les auteurs présumés de violation des droits humains identifiés par l'enquête indépendante avant les prochaines élections ;
- Mettre en place un dialogue politique inclusif et ouvert à tous les acteurs politiques et de la société civile sous l'égide d'une médiation internationale afin de trouver un consensus sur l'organisation des prochaines élections ;
- Veiller au respect strict du code électoral particulièrement au renouvellement annuel de la liste électorale ;
- Renforcer la sécurité des populations en permettant aux forces de défense et de sécurité d'utiliser des moyens conventionnels de maintien d'ordre ;
- Dédommager équitablement toutes les victimes sans distinction politique ou ethnique.

## **Aux acteurs politiques**

- Cultiver le bon ton pour sauvegarder la cohésion sociale dans leurs prises de position ;
- Renforcer la formation des militants au civisme ;
- Se doter d'un code de bonne conduite encadrant leurs différentes activités, en particulier en période électorale, afin de contribuer à la mise en place d'une compétition politique saine ;
- Veiller au respect strict du code électoral.

## **À la société civile**

- Intensifier la sensibilisation des populations à la culture citoyenne pour un débat politique apaisé ;
- Mener des actions de plaidoyer auprès des forces politiques nationales en vue de promouvoir le dialogue politique et le règlement des différends ;
- Faire le suivi des accords des dialogues politiques et le processus électoral.



**TOURNONS LA PAGE**  
**Pour l'alternance démocratique**  
**en Afrique**